

## Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 aout 2025

**Présents :** Mr Jacques Formenty – Mr Pascal Godot – Mme Pascaline Didier-laurent – Mr Daniel Levasseur – Mr Philippe Nizou – Mme Nathalie Bellengier – Mme Alice Piron formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donnés procuration :**

Mme Gina Barotin a donné pouvoir (accepté) à Mme Pascaline Didier-Laurent

Mme Sophie Martin a donné pouvoir (accepté) à Mr Daniel Levasseur

Mr Mathieu Daufresne a donné pouvoir (accepté) à Mme Nathalie Bellengier

Mr Jean-Christophe Chazal a donné pouvoir (accepté) à Mr Philippe Nizou

**Absente excusée :** Mme Fanny Rouard

**Absent :** Mr Jean-Luc Témoin

Le quorum étant atteint, Mr Jacques Formenty déclare la séance ouverte à 19h05.

Mme Nathalie Bellengier est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

**1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 8 avril 2025 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées

**2 : Délibération n° 13.2025 : Suppression du poste de 1<sup>er</sup> adjoint au Maire**

Après en avoir délibéré, Le conseil vote.

**Résultats :**

1 : Pour : 8 voix

Mme Pascaline Didier-laurent – Mr Daniel Levasseur – Mr Philippe Nizou – Mme Nathalie Bellengier – Mme Gina Barotin - Mme Sophie Martin - Mr Mathieu Daufresne - Mr Jean-Christophe Chazal

2 : Abstention : Nulle

3 : Contre : 3 voix

Mr Jacques Formenty - Mr Pascal Godot – Mme Alice Piron

**3 : Délibération n° 14.2025 : Composition de l'organe délibérant de la CART.**

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité pour

#### **4 : Délibération n° 15.2025 : Création et suppression de postes**

Après en avoir délibéré, Le conseil vote.

##### Résultats :

1 : Contre : 9 voix

Mme Pascaline Didier-laurent – Mr Daniel Levasseur – Mr Philippe Nizou – Mme Nathalie Bellengier – Mme Gina Barotin - Mme Sophie Martin - Mr Mathieu Daufresne - Mr Jean-Christophe Chazal - Mme Alice Piron

2 : Abstention : Nulle

3 : Pour : 2 voix

Mr Jacques Formenty - Mr Pascal Godot

#### **5 : Délibération n° 16.2025 : Tableau des effectifs**

Mr Jacques Formenty refuse le passage au vote

#### **6 : Questions diverses :**

- a) **Routes de la Grange du Bois** : Questions posées par Mr Daniel Levasseur  
Un constat d'huissier des routes de la Grange du Bois a-t-il été effectué avant les travaux aux Mesnuls, comme demandé par Mr Didier Gaudemer ? La réponse de Mr le Maire est non et un constat sera fait par Didier s'il y a des détériorations après travaux.  
Mr Daniel Levasseur lui fait remarquer que cela n'a aucune valeur légale car Mr Didier Gaudemer n'est pas huissier.  
Egalement, Mr Daniel Levasseur l'informe de l'augmentation importante du trafic routier et donc de la nécessité de protéger ces routes qui font partie du patrimoine communal.
- b) **Non réception du Compte Rendu de la Cour des Comptes** : Il est répondu que la Mairie a reçu le document le 3 juillet. Elle en remet un exemplaire aux élus présents. (Question posée par Mr Philippe Nizou)
- c) **Audit du personnel (Mairie et périscolaire) : qu'en est-il exactement (fait générateur, procédure en cours) ?** Il est répondu que cela arrive de temps en temps qu'une réunion soit organisée par un syndicat. Il s'agissait d'une réunion d'information Mr le Maire ne sait pas qui a été reçu et n'est au courant de rien. (Question posée par Mr Philippe Nizou)
- d) **Fête du Village** : Lors de chaque réunion, nous proposons que l'organisation de la Fête soit mise à l'ordre du jour. Pourquoi est-elle systématiquement enlevée ? et qu'en est-il exactement aujourd'hui ?  
Il est répondu qu'habituellement ce sujet est traité dans les questions diverses et que Mr Le Maire a trouvé les solutions pour la Bière avec Brév'mix et le reste avec L'ASLB . Nous lui demandons de tenir au courant l'ensemble des élus. Il propose de créer une boucle WhatsApp « Fête du Village »

e) **PLU / RNU** : Questions de Mr Daniel Levasseur (posées par un Bruyérois)

Le P.L.U est-il toujours valable ? La réponse de Monsieur le Maire est non et il est remplacé par le R.N.U depuis de nombreuses années.

Pourquoi n'en a-t-il pas informé le conseil municipal et la population ? Pas de réponse de Monsieur le Maire.

Pourquoi rien n'a-t-il été fait pour le rendre de nouveau valable ? De nouveau pas de réponse de Monsieur le Maire

Le RNU est-il plus permissif que le P.L.U et donne-t-il plus de pouvoir au maire ?

La réponse de Monsieur le Maire est oui.

Personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à 20h20

